

## SÉNÉCHAUSSÉE DE CARHAIX

Bien que le chef-lieu en soit aujourd'hui finistérien, les deux tiers environ de la sénéchaussée de Carhaix sont compris dans le département des Côtes-du-Nord.

Le sénéchal, Jean-François-Joseph Le Guillou de Stangalen, appliquant à la lettre les ordres du roi, avait convoqué l'assemblée générale de sénéchaussée pour le mercredi 1er avril.

Ce jour-là se réunirent au chef-lieu 91 députés, dont 12 pour la ville de Carhaix et 24 pour les paroisses et trèves de l'actuel Finistère. Kergloff, trève de Cléden-Poher (paroisse appartenant à la sénéchaussée de Châteauneuf), n'avait certainement pas été convoquée à Carhaix, dont elle dépendait, car le procès-verbal ne mentionne pas son absence. L'on dut considérer que sa paroisse-mère la représentait.

Il fallut plusieurs jours pour mettre au point le cahier général de la sénéchaussée. Le samedi 4, la rédaction du cahier étant terminée, l'assemblée élut, pour le porter à la réunion d'arrondissement, 8 députés. Quatre d'entre eux étaient Carhaisiens. Il s'agissait de Théodore-Joseph Le Gogal de Toulgoët, procureur du roi à la sénéchaussée, et de 3 avocats : Nicolas-Louis Veller de Kersalaün, ancien maire, François-Marie Allain de Launay, et Jean-François Le Cornec. Les 4 autres, extérieurs à l'actuel Finistère, étaient le sénéchal de Callac, Le Baron, et 3 avocats : Gueudet, de Rostrenen, Hamon de Kersaliou, de Maël-Pestivien, et Hamon de Trévenno, de Maël-Carhaix.

Les 8 électeurs de la sénéchaussée se retrouvèrent le mardi 7 à Carhaix avec ceux des 4 autres circonscriptions composant l'arrondissement (Châteaulin, Châteauneuf, Gourin et Quimperlé). Après avoir rédigé leur cahier commun, les 28 délégués - 25 hommes de loi et 3 négociants- choisirent, pour représenter l'arrondissement aux Etats généraux un négociant de Quimperlé, Vincent-Samuel Billette, sieur de Villeroche, et un avocat et juge seigneurial de Châteaulin, Jean-Marie Le Golias de Rosgrand. Anne-Jacques-Bernard-François Carquet, procureur du roi à la sénéchaussée de Châteauneuf, fut désigné comme suppléant.

Bibliographie:

(Jean-Yves Carlier et Daniel Collet), Cahiers de doléances de la région de Carhaix, Quimper, Centre Départemental de Documentation Pédagogique, 1979.